

DIMANCHE 02 OCTOBRE

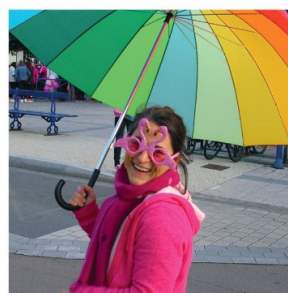
la Sinueuse la Malouine

Départ 9h00 → 10km

Départ 10h30 → 5km



la Sinoo



Agissons
ENSEMBLE
contre le
cancer du sein



OCTOBRE ROSE SAINT-MALO



Renseignements et inscriptions sur

nextrun.fr

@associationsinoo  

Don reversé à la Recherche et aux Associations d'accompagnement des Patientes



REGLEMENT

LA SINUEUSE

[Course 10km chronométrée ouverte aux Femmes et aux Hommes]

PARCOURS

Départ / Arrivée : place Georges Coudray - quartier de Paramé à Saint-Malo

Parcours : 2 boucles x 5km sur route / quartiers de Paramé et Courtoisville à Saint-Malo

HORAIRE DE DEPART

9H00

PERSONNES AUTORISEES / EFFECTIF = 1250 COUREURS

Les mineurs, à partir de 16 ans sur présentation de la Carte d'Identité Nationale et d'une autorisation parentale

Les personnes majeures, dès 18 ans, sur présentation de la Carte d'Identité Nationale

INSCRIPTIONS

Uniquement sur WWW.NEXTRUN.FR au plus tard le samedi 1er octobre à 12h00.

TARIF >> 11€

Le dossard devra être porté en évidence sur la poitrine.

Chaque coureur devra prévoir des épingles pour l'attacher.

Un coureur non muni d'un dossard délivré par l'organisateur ne sera pas autorisé à prendre le départ de l'épreuve et ne sera donc pas assuré pour cette dernière.

L'inscription d'un coureur est finale, non cessible, non transmissible et ne pourra donner lieu à aucun remboursement en dehors du service d'achat/revente de dossards qui vous sera proposé sur **NEXTRUN** lorsque l'épreuve sera complète.

Ce service pourra être stoppé sans préavis et au plus tard à la date de clôture des inscriptions.

Passé cette date, les dossards mis en vente mais non achetés ne pourront être remboursés.

EN CAS D'ANNULATION DE L'ÉVÉNEMENT INDÉPENDANTE DE LA VOLONTÉ DE L'ORGANISATEUR

(Cas de force majeure, impératifs de sécurité, conditions météorologiques, décision des autorités administratives, situation sanitaire liée à la COVID etc...) le participant pourra réclamer le remboursement de son inscription (hors frais de transaction)

RETRAIT DES DOSSARDS

Samedi 1er octobre

De 14h00 à 20h, au village de la course situé au Collège Choisy (Saint-Malo).

Dimanche 2 octobre

Pour LA SINUEUSE >> De 8h00 à 8h30, au village de la course, dans l'enceinte du collège Choisy de Paramé (Saint-Malo)

- **Licenciés FFA** (compétition, running), Pass running FFA : Présentation de la licence valide au jour de la course

- **Pour tous les autres compétiteurs**

PRESENTATION D'UN CERTIFICAT MEDICAL (OU COPIE) DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DE LA COURSE A PIED EN COMPETITION, DATANT DE MOINS D'1 AN A LA DATE DE LA COURSE (24 OCTOBRE 2021)

PUCES

Le chronométrage individuel sera assuré par un système de puces au dos du dossard.

CHRONOMÉTRAGE

Chaque participant devra s'assurer du bon positionnement de son dossard et de sa puce.

En cas de dysfonctionnement des suites d'une mauvaise utilisation des équipements de chronométrage ou de la perte de la puce pendant la course, le participant ne pourra être classé et aucune réclamation ne sera acceptée.

Les temps des coureurs seront affichés sur un écran à chaque arrivée.

Chronométrage réalisé par **CHRONOWEST**

RAVITAILLEMENT

Au 2,5^{ème}km, en-bas du boulevard de Rochebonne

A l'arrivée

CLASSEMENT / RECOMPENSES

Un classement général et un classement par catégorie sera établi à l'issue de la course.

Seront récompensés les 3 premiers Hommes et Femmes, seront également récompensés les premiers de chaque catégorie.

SERVICE MÉDICAL

Le service médical sera assuré par la SNSM35.

Le dispositif de secours intègre une équipe de 6 secouristes et 1 véhicule.

ASSURANCE

Conformément à la réglementation, l'organisation a souscrit une assurance Responsabilité Civile pour ses bénévoles et les non-licenciés. Les coureurs licenciés sont couverts par l'assurance liée à leur licence. Il est conseillé aux pratiquants non-licenciés de souscrire une police d'assurance « individuel accident ».

UTILISATION – DROIT À L'IMAGE

Chaque participant autorise l'organisateur et les tiers désignés par l'organisateur à utiliser les images et sons enregistrés le Dimanche 24 octobre. Chaque participant autorise à titre gratuit l'organisateur et ses tiers à faire usage des images et sons visés ci-dessus pour les usages suivants : presse, livres, expositions, publications électroniques, projections publiques, publicités.

Les images pourront être exploitées par l'organisateur et ses tiers pour une durée de 99 ans. L'organisateur et ses tiers s'interdisent expressément de procéder à une exploitation des images et des sons susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du participant et lieront toute exploitation des images et sons à l'évènement *La Sinueuse – La Malouine*.

LA MALOUINE

**Marche OU course 5km non-chronométrée ouverte aux Femmes
& aux Hommes**

PARCOURS

Départ / Arrivée : place Georges Coudray - quartier de Paramé à Saint-Malo

Parcours : 2 boucles x 5km sur route / quartiers de Paramé et Courtoisville à Saint-Malo

HORAIRE DE DEPART

10H30

PERSONNES AUTORISEES / EFFECTIF = 1250 COUREURS

Les mineurs, à partir de 12 ans

Les personnes majeures, dès 18 ans, sur présentation de la Carte d'Identité Nationale

INSCRIPTIONS

Uniquement sur WWW.NEXTRUN.FR au plus tard le samedi 1er octobre à 12h00.

TARIF >> 11€

IL N'EST PAS NECESSAIRE DE FOURNIR UN CERTIFICAT MEDICAL POUR PARTICIPER A LA MALOUINE #2 BY SINOO (CONTRAIREMENT A LA SINUEUSE).

REMISE du TEE-SHIRT pour marcher ou courir LA MALOUINE

Samedi 1er octobre : de 14h00 à 20h, au village de la course, au collège Choisy de Paramé (Saint-Malo)

Dimanche 2 octobre : de 8h00 à 9h30 au village de la course, dans l'enceinte du collège Choisy de Paramé (Saint-Malo)

RAVITAILLEMENT

Au 2,5^{ème}km, en-bas du boulevard de Rochebonne

A l'arrivée

RECOMPENSES

Aux 3ères Femmes

SERVICE MÉDICAL

Le service médical sera assuré par la SNSM35.

Le dispositif de secours intègre une équipe de 6 secouristes et 1 véhicule.

ASSURANCE

Conformément à la réglementation, l'organisation a souscrit une assurance Responsabilité Civile pour ses bénévoles et les non-licenciés. Les coureurs licenciés sont couverts par l'assurance liée à leur licence. Il est conseillé aux pratiquants non-licenciés de souscrire une police d'assurance « individuel accident ».

EN CAS D'ANNULATION DE L'ÉVÉNEMENT INDÉPENDANTE DE LA VOLONTÉ DE L'ORGANISATEUR

(Cas de force majeure, impératifs de sécurité, conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc...) aucun remboursement ne pourra être effectué et le participant ne pourra pas réclamer le paiement de dommages-intérêts à l'organisateur.

UTILISATION – DROIT À L'IMAGE

Chaque participant autorise l'organisateur et les tiers désignés par l'organisateur à utiliser les images et sons enregistrés le Dimanche 24 octobre. Chaque participant autorise à titre gratuit l'organisateur et ses tiers à faire usage des images et sons visés ci-dessus pour les usages suivants : presse, livres, expositions, publications électroniques, projections publiques, publicités.

Les images pourront être exploitées par l'organisateur et ses tiers pour une durée de 99 ans. L'organisateur et ses tiers s'interdisent expressément de procéder à une exploitation des images et des sons susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du participant et lieront toute exploitation des images et sons à l'évènement **La Sinueuse – La Malouine**.

LA PARTICIPATION À LA COURSE IMPLIQUE L'ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

LA SINUEUSE – LA MALOUINE est organisée par l'association SINOO

En collaboration avec Saint-Malo Sports Loisirs et le soutien de la Ville de Saint-Malo.

[SI NOUS] Agissons ensemble contre le cancer du sein

Maison des Associations

Pôle Surcouf

19 rue de la Chaussée

35400 SAINT-MALO

Tél : 06 17 02 71 52

associationsinoo.fr



Présidente : Virginie LIZION

Secrétaire : Jacqueline BIOT

Trésorière : Marylène FAGNET